



ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'École Du Breuil.

EDB 2025-16

Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil

Séance du 30 juin 2025

Objet : Rapport d'activité 2024

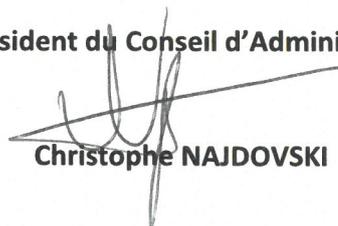
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1413-1 ;
Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L 813-9 et R 813-28 ;
Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition du Président du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article unique : le rapport d'activité 2024, figurant en annexe à la présente délibération, est approuvé.

Le Président du Conseil d'Administration



Christophe NAJDOVSKI